



# Mutilation génitale féminine/excision

## Qu'est-ce que la mutilation génitale féminine/excision ?

La mutilation génitale féminine/excision est l'ablation ou l'altération délibérée de la zone génitale féminine sans raison médicale. Elle a plusieurs noms, dont l'ablation, la circoncision féminine et la chirurgie rituelle féminine. Elle est néfaste à la santé des femmes et elle n'est pas nécessaire.

Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en danger, contactez la police au **000**.

La police australienne est un service sûr et fiable.

Pour bénéficier d'une assistance et d'informations gratuites et en toute confidentialité, contactez **1800RESPECT** au **1800 737 732**.

Si vous avez besoin de l'assistance gratuite d'un interprète, appelez le **131 450**.

## L'aide et le soutien médicaux sont disponibles en Australie.

Si vous avez été affectée par l'une de ces procédures vous pouvez avoir accès à des soins de santé et un soutien gratuits en Australie. Des médecins, infirmières, d'autres professionnels des soins de santé et des professeurs peuvent vous aider.

Si vous pensez avoir un bébé, vous voulez peut-être parler à un docteur, une infirmière ou un autre professionnel des soins de santé pour une aide supplémentaire pendant la grossesse et l'accouchement.

## La mutilation génitale féminine/excision constitue un délit grave en Australie.

La mutilation génitale féminine/excision est illégale en Australie. Ceci inclut envoyer une personne à l'étranger pour lui faire subir une procédure, ou faciliter, soutenir ou encourager quelqu'un à le faire.

Une personne qui commet ces délits peut être incarcérée, que ce soit un homme ou une femme.

Si vous avez été affectée par l'une de ces procédures, vous êtes encouragée à obtenir de l'aide et vous ne serez pas punie par la loi australienne.

## Il existe d'autres services et ressources qui peuvent vous aider.

Vous trouverez des informations sur la mutilation génitale féminine/excision sur le site Web **Boîte à outils de l'éducation nationale pour la sensibilisation à la mutilation génitale féminine/excision (National Education Toolkit for Female Genital Mutilation/Cutting Awareness)** sur [www.netfa.com.au](http://www.netfa.com.au).

**1800RESPECT** correspond en Australie au service national d'assistance contre les agressions sexuelles, les violences domestiques et familiales (Australia's national sexual assault, family and domestic violence counselling service). Il offre une assistance téléphonique et en ligne, gratuite et en toute confidentialité. Les conseillers seront à votre écoute, répondront à vos questions et peuvent vous recommander auprès d'autres services d'assistance locaux.

Appelez le **1800 737 732** ou visitez le site **1800RESPECT** sur [www.1800RESPECT.org.au](http://www.1800RESPECT.org.au).

Si vous ou une personne de votre famille avez été envoyée à l'étranger pour subir cette procédure, ou si vous pensez que vous ou elle êtes en danger d'être envoyée à l'étranger pour subir cette procédure, appelez 24 h / 24 le Centre consulaire des urgences (Consular Emergency Centre) au **1300 555 135** (en Australie), au **+61 2 6261 3304** (à l'étranger) ou contactez la mission australienne à l'étranger la plus proche sur **dfat.gov.au**.

## Besoin d'un interprète?

Appelez le **Service de traduction et d'interprétariat (Translating and Interpreting Service) (TIS)** au **131 450**. Un interprète du TIS peut vous aider à communiquer avec d'autres services, toutefois TIS n'offre pas de conseils. Tous les appels sont gratuits et confidentiels.